

# **REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

## **PREAMBULE**

Le réseau d'eau potable d'Olivese a connu durant de nombreuses années des épisodes récurrents de non-conformité de l'eau distribuée, par rapport aux normes en vigueur, mis en évidence par les analyses effectuées par les services de la Direction de la Santé et de la Solidarité.

Par arrêté préfectoral du 28 Mai 2002, la commune a été mise en demeure d'établir un programme d'amélioration de la qualité de l'eau et d'engager la procédure de régularisation de ces captages. Un second arrêté préfectoral a été émis à l'encontre de la commune en date du 22 Juillet 2003, ayant pour objet l'interdiction de consommer l'eau distribuée pour l'usage alimentaire.

Un Schéma Directeur a été élaboré et la liste des aménagements à engager par ordre de priorité validée :

- Phase 1 : Recherche d'eau et réfection des captages,
- Phase 2 : Travaux de réhabilitation du réseau d'adduction,
- Phase 3 : Augmentation de la capacité de stockage et réfection du réseau de distribution.

La commune a entrepris les travaux de la Phase 1, la phase 2. De plus, l'arrêté préfectoral d'interdiction de consommer l'eau distribuée a été abrogé.

## **TRAVAUX**

Les travaux à réaliser concernent le renouvellement d'une partie des réseaux de distribution d'eau potable à savoir :

- Le remplacement de certaines antennes du réseau de distribution.
- La reprise des branchements particuliers de la quasi-totalité de la commune.
- La pose de nouveau compteur sur chaque branchement de la commune.
- La pose de poteaux incendie.

OS de début des travaux : 11 mai 2015

Durée prévisionnelle des travaux : 9 mois

Montant du marché : 586 459,68 euros H.T

Attributaire : SAS ROCH LEANDRI BTP

Financement : ETAT/PEI : 38 %, CTC : 11 %, DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD : 11 %, AGENCE DE L'EAU : 30 %, COMMUNE : 10 %